

Pauvreté : lutte efficace

Autor(en): **Seifert, Kurt**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse**

Band (Jahr): - **(2000)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-789332>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pauvreté : lutte efficace

Un rapport à paraître de l'Office fédéral de la statistique (OFS) le prouve : les prestations complémentaires (PC) luttent efficacement contre la pauvreté qui a beaucoup reculé parmi les personnes âgées. Privée de cet appui financier, la population retraitée présenterait un niveau de pauvreté au-dessus de la moyenne.

Les prestations sociales de l'Etat peuvent-elles amenuiser le risque de sombrer dans la pauvreté et d'y rester dans un des pays les plus riches du monde ? Les performances des instruments de politique sociale méritent une discussion. Fréquemment, celle-ci se déroule sans connaissance précise des faits. Il faut donc saluer l'Office fédéral de statistique, lorsqu'il fournit des données à ce sujet. Cet automne, Christian Suter et Marie-Claire Mathey présenteront leur étude sur l'efficacité et les effets de redistribution des prestations sociales de l'Etat, dont un résumé a déjà paru.

L'efficacité des prestations sociales publiques se mesure dans leur capacité à diminuer la quantité de pauvreté. On parle d'effet de redistribution, lorsque s'opère un transfert de ressources financières des populations à l'aise vers les groupes défavorisés. Les prestations complémentaires versées aux rentiers AVS s'avèrent efficaces tout en générant un effet sensible de redistribution. L'enquête nationale sur la pauvreté (*Qualité de vie et pauvreté en Suisse*, Berne, 1997) l'avait déjà montré une première fois : la pauvreté des retraités se situe au-dessous de la moyenne. Cette situation est due aux performances élevées des mesures de politique sociale « et en première ligne aux prestations complémentaires », écrivent les deux auteurs.

Effets prouvés

Privé de ces mesures, « le groupe des rentiers présenterait un niveau de pauvreté se situant

au-dessus de la moyenne. Certes, il subsiste des poches de misère, notamment parmi les retraité(e)s de nationalité étrangère », lit-on dans le rapport.

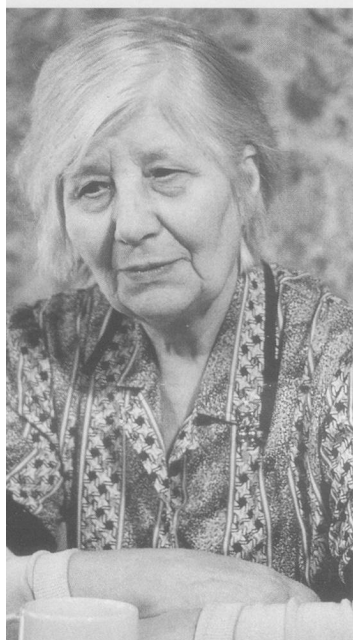
Quelques chiffres à ce propos : si l'on considère le droit aux PC de l'AVS/AI comme seuil de la pauvreté, alors 9,6% des retraité(e)s appartiennent aujourd'hui encore à ce groupe de population. Si l'on s'en tient aux directives de la Conférence suisse des institutions de l'action sociale (CSIAS), seuls 3,6% des retraité(e)s en feraient partie. Sans le paiement de ces prestations sociales en réponse à un besoin, les proportions ci-dessus atteindraient respectivement 13% et 8,7% de la population. Le taux de pauvreté s'abaisse ainsi de 30% à 60% selon la mesure adoptée (directives PC ou CSIAS).

Redistribution grâce à l'AVS

Les performances de redistribution les plus élevées reviennent à l'AVS. A mettre en relation, d'une part, avec les flux financiers considérables générés par cette œuvre sociale. D'autre part, l'AVS comporte un fort élément de solidarité : le niveau de la rente est largement indépendant des revenus acquis précédemment et la différence qui sépare le minimum du maximum de la rente se situe dans une relation de 1 à 2, donc, dans des limites étroites.

Cet élément de solidarité n'existe pas dans la Prévoyance professionnelle, qui exclut en outre les ménages aux revenus les plus bas. Affaiblir l'AVS au profit de la Prévoyance professionnelle déboucherait inmanquablement sur un accroissement des prestations sociales en faveur des ménages de retraité(e)s défavorisé(e)s.

Source : *InfoSocial*, actualité statistique de la sécurité sociale : bulletin de l'OFS no 3/2000 Rapport complet à demander cet automne à l'Office fédéral de la statistique, Espace de l'Europe 10, 2010 Neuchâtel, tél. 032/713 60 60 kas



Moins de pauvreté grâce aux Prestations complémentaires